

# Catégorie gestion du rendement Russell

OPTION DE DISTRIBUTION DE 5 %

## En quête d'un revenu fiscalement avantageux

Kate est âgée de 60 ans.

**PROFIL DE PLACEMENT :** Elle vient de prendre sa retraite. Elle possède quelques comptes enregistrés, un compte non enregistré de 750 000 \$ et elle touche un revenu provenant d'un régime de pension d'entreprise. Ses comptes non enregistrés comprennent des liquidités, des actions et des fonds de titres à revenu fixe.

**PRINCIPAUX OBJECTIFS :** Afin d'apporter un complément à son revenu de pension, Kate a besoin d'un revenu mensuel fiscalement avantageux et d'une certaine croissance du capital.



## Étude de cas d'un investisseur

### La Catégorie gestion du rendement Russell peut jouer un rôle important pour des placements fiscalement avantageux.

Kate est âgée de 60 ans, est célibataire et vient de prendre sa retraite. En plus de ses actifs substantiels dans des comptes enregistrés, elle dispose d'un portefeuille non enregistré d'environ 750 000 \$ qui procure actuellement un revenu imposable important.

Elle aimerait que ses actifs non enregistrés génèrent un revenu fiscalement avantageux en tant que complément à son revenu de pension. Elle peut encore attendre quelques années avant de devoir convertir ses comptes enregistrés dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Pour la plupart des retraités fortunés, l'efficacité fiscale est essentielle puisque leurs actifs imposables sont habituellement plus importants que leurs actifs non imposables (enregistrés).

### Solution

Le conseiller financier de Kate lui a recommandé d'investir 500 000 \$ de ses 750 000 \$ dans la Catégorie gestion du rendement Russell et de choisir la nouvelle option de distribution annuelle de 5 %, versée mensuellement (il existe aussi une option de distribution annuelle de 3 %).

La distribution est composée de remboursement de capital (RDC)<sup>1</sup>.

La Catégorie gestion du rendement Russell (série assortie de distributions) est idéale pour Kate puisqu'elle veut recevoir des distributions mensuelles et est disposée à accepter un remboursement de capital.

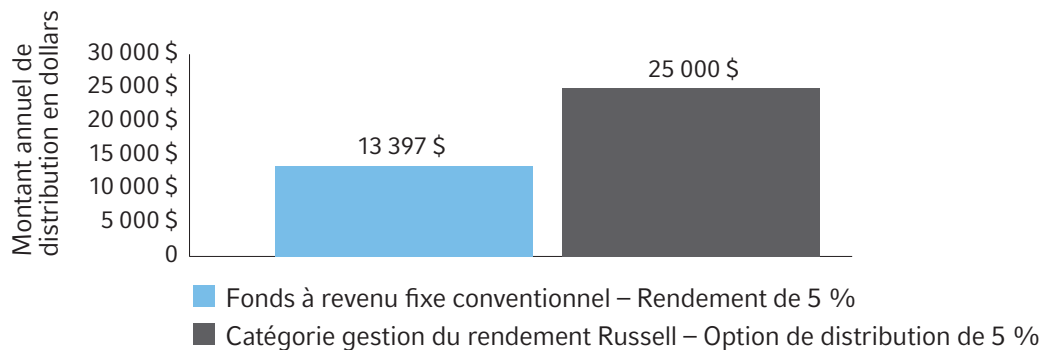
La Catégorie gestion du rendement Russell fait partie de la structure catégorie de société de Russell. De ce fait, Kate pourra plus tard transférer ses actifs dans une autre catégorie sans déclencher des conséquences fiscales immédiates pour les gains en capital.

Kate peut être en mesure de différer la réalisation des gains en capital imposables jusqu'à la vente des actions du portefeuille hors de la structure catégorie de société.

<sup>1</sup>Un paiement de remboursement de capital (RDC) vient réduire votre prix de base rajusté (PBR). Si votre PBR devient négatif dans un an, ce montant négatif sera un gain en capital, dont une portion est imposable. Le PBR tombera par la suite à zéro pour l'année suivante.

## Exemple d'économies d'impôt grâce à la Catégorie gestion du rendement Russell par rapport à un fonds à revenu fixe conventionnel.

Ce graphique montre la différence après impôt d'une distribution annuelle de 5 % en comparant la Catégorie gestion du rendement Russell et un fonds à revenu fixe conventionnel (reportez-vous aux hypothèses spéculatives dans la section Renseignements importants).



### Quels sont les avantages pour Kate?

- › Moyennant un investissement initial de 500 000 \$, un fonds à revenu fixe conventionnel avec un rendement de 5 % pourrait s'attendre à distribuer 13 397 \$ par année. La Catégorie gestion du rendement Russell avec le même investissement initial de 500 000 \$ pourrait distribuer 25 000 \$ par année. **Kate profite donc de distributions annuelles supplémentaires de 11 000 \$ si elle opte pour la Catégorie gestion du rendement Russell versus un fonds à revenu fixe conventionnel sur une période d'un an.**
- › Efficacité fiscale—La Catégorie gestion du rendement Russell fait partie de la structure catégorie de société. Elle réalise donc des rendements fondés sur la performance d'un fonds à revenu fixe conventionnel mais s'attend à offrir de meilleurs rendements après impôt. Pour ce faire, cette catégorie génère des gains en capital fiscalement avantageux plutôt qu'un revenu d'intérêt.
- › Meilleurs gestionnaires dans leur secteur—La Catégorie gestion du rendement Russell utilise le Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell comme fonds de référence. Comme avec tous les produits de Russell, vous avez accès à certains des meilleurs gestionnaires dans le monde, notamment Canso Investment Counsel, Beutel Goodman & Co et Pacific Investment Management Co (PIMCO).
- › Plus tard, Kate peut transférer ses actifs dans une autre catégorie sans déclencher des conséquences fiscales immédiates pour les gains en capital.
- › Kate peut être en mesure de différer la réalisation des gains en capital imposables jusqu'à la vente des actions du portefeuille hors de la structure catégorie de société.

**Pour plus d'informations, communiquez avec votre conseiller en placements ou avec Russell au 888-509-1792.**

#### Renseignements importants

Hypothèses spéculatives : Le scénario hypothétique ci-dessus suppose un investissement de 500 000 \$ avec un rendement total de 5 % qui inclut les frais des cocontractants pour les opérations sur contrats à terme dans la Catégorie gestion du rendement Russell. La distribution de 5 % pour la Catégorie gestion du rendement Russell est composée de remboursement de capital, et on suppose que les distributions des fonds à revenu fixe sont sous forme de revenu d'intérêt. Le placement en titres à revenu fixe peut être le Fonds à revenu fixe Russell ou un autre fonds à revenu fixe. Le taux d'imposition est basé sur le taux marginal d'imposition le plus élevé pour un investisseur en Ontario, soit 46,4 % en 2010. Toutes les suppositions, tous les renseignements et les résultats utilisés ou indiqués sont hypothétiques; ils sont fournis à des fins d'illustration uniquement et ne servent pas d'indication pour les rendements passés ou futurs.

La Catégorie gestion du rendement Russell est un fonds société. Le Fonds à revenu fixe Russell est un fonds fiduciaire. Investissements Russell et son logo sont des marques de commerce ou des marques déposées de Frank Russell Company, utilisées sous licence par Investissements Russell Canada Limitée.

Les placements dans les fonds communs peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. Cette information est disponible « telle quelle ». Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de cette information.

Date de première publication : Août 2010

©Investissements Russell Canada Limitée 2010. Tous droits réservés.